



Dégât causé par agence immobilière

Par amicalement, le 06/03/2021 à 16:15

Bonjour,

J'ai mis mon bien en vente dans une agence immobilière qui en a l'exclusivité. L'agence a donc les clefs et effectue régulièrement des visites avec de potentiels acheteurs.

N'habitant pas dans la région, j'ai pour habitude de couper le disjoncteur électrique qui dessert la cuisine de cette maison afin de mettre tous les appareils électriques en sécurité pendant mes absences. L'agence est au courant de cette précaution que je lui ai signalé.

Je suis récemment venue pour un week-end dans ma maison et j'ai découvert que la cuisine avait été remise sous tension avec les portes du frigidaire restées ouvertes, dont celle du compartiment congélateur...

Cela faisait donc un bon moment que le frigo climatisait la maison avec ses portes restées ouvertes. L'agence a reconnu avoir fait une visite une dizaine de jours plus tôt et avoir testé le fonctionnement des appareils électriques à la demande de ses visiteurs et être partie en ayant oublié de remettre la cuisine hors tension.

Mon frigidaire fait dorénavant un bruit anormal tout en fabriquant également énormément de glace dans le compartiment congélateur. Je pense que le compresseur est foutu.

Ma question : quels sont mes droits pour réclamer réparation auprès de l'agence ?

Elle a déjà été avisée par courrier et j'attends sa réaction...

Merci par avance pour votre retour.

Par **goofyto8**, le **06/03/2021** à **19:52**

bonjour,

il faut demander à l'agence immobilière de faire prendre en charge la réparation, par leur assurance professionnelle.

Par **amicalement**, le **07/03/2021** à **11:52**

Bonjour,

Merci pour votre réponse,

Je vais suivre cela de près.

Cordialement.

Par **morobar**, le **10/03/2021** à **18:53**

Bonjour,

[quote]

Mon frigidaire fait dorénavant un bruit anormal tout en fabriquant également énormément de glace dans le compartiment congélateur. Je pense que le compresseur est foutu.

[/quote]

Compresseur fouti====> pas de glace.

Par **amicalement**, le **11/03/2021** à **11:16**

@MOROBAR,

Merci pour votre retour.

Si le terme "foutu" n'est pas exact, il n'en reste pas moins un dysfonctionnement qui n'existait pas avant l'incident. Le frigo a souffert et ne peut être utilisé dans son état actuel.

C'est pourquoi, je demandais quels étaient mes droits pour demander réparation.

Je suis en attente du retour de l'agence qui a transmis ma demande à son assurance pro.

Cordialement